



# UUDP-Viroflay

Association de Défense de l'Environnement  
et de Protection du Cadre de Vie

\*\*\*\*\*

## Compte-rendu du Rendez-vous avec Monsieur le Maire du 02 Décembre 2017

\*\*\*\*\*

Etaient présents :

- **Pour la Municipalité** : M. le Maire, M. Roland de Heaulme
- **Pour L'UUDP** : MM. André Bassez, Gérard Bourguelle,  
Bruno Doublier, Bruno Millet

L'UUDP remercie Monsieur le Maire d'avoir bien voulu accepter ce rendez-vous. Les sujets qui y ont été abordés sont les suivants :

### 1) Urbanisme à Viroflay :

**1-a)** Actuellement, la ville de Viroflay a signé une convention avec l'EPIFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France) afin qu'il achète pour le compte de la ville les terrains destinés à des programmes immobiliers de la commune. Ces achats concernent les îlots Rive-Droite, Patte d'Oie, Place de la Fête, Germaine Delaunay-La Forge, Leclerc-Herbron et Chaumette sur lesquels restent encore quelques points durs. Les programmes immobiliers sur ces sites ne sont donc pas entièrement définis. Il n'y a pas encore de planning élaboré. Des informations seront fournies par Monsieur le Maire dans les prochains mois.

Pour l'îlot Chaumette, il y a eu changement de promoteur mais le programme ancien ne devrait pas être modifié et conserver un accès indépendant par la rue des Prés-aux-Bois.

Pour l'îlot Leclerc-Herbron, c'est une opération logique qui doit se faire en incluant le garage, l'hôtel de l'angle et une maison.

Pour l'îlot de la Fête, il comprendra la reconstruction de la piscine sur son emplacement actuel et la création d'une cinquantaine de logements sur la partie haute du Domaine de Bon-Repos puisque la création d'une salle

évènementielle a été abandonnée sur ce site. Il n'y a pas de planning de réalisation envisagé à ce jour. Le projet se limitera, conformément au PLU, à la partie haute du terrain de Bon-Repos. L'UUDP souhaite le maintien de la majorité des arbres du Parc de Bon-Repos.

M.le Maire indique qu'en ce qui concerne le pourcentage de logements sociaux que doit comporter Viroflay on peut penser qu'il n'y aura pas de modification de la loi Duflot ce qui fait que l'Etat et le Préfet demandent aux Maires de « répondre aux obligations » définies dans les plans triennaux en vigueur. Celui de 2014 à 2016 va entraîner le Préfet à prononcer la carence d'un certain nombre de communes dans le Département, ce qui lui confère alors le droit de préemption à la place du Maire, l'amène à augmenter les pénalités financières et retire à la commune son droit d'attribution de 20% des logements sociaux.

### **1-b) Charte architecturale :**

Monsieur le Maire n'envisage pas d'établir une charte architecturale pour l'ensemble des constructions de Viroflay car elle ne peut pas être réglementaire mais seulement incitative et, de plus, elle risquerait de figer les constructions dans un style d'une certaine époque, par exemple la meulière des années 1930. Il considère que chaque projet d'architecte doit pouvoir se construire dans Viroflay à condition qu'il s'intègre dans le quartier où il est construit.

*A noter que le PLU mentionne : l'autorisation de bâtir pourra être refusée si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation de perspectives monumentales (bâties ou boisées).*

Deux exemples ont été cités, la nouvelle bibliothèque et l'extension de la Mairie. Mais comment peut-on juger objectivement la beauté et l'acceptabilité d'un projet de construction ? L'immeuble du 146 avenue du Général Leclerc (à la place de l'ancienne station-service) en est un exemple car les couleurs de façade prévues initialement étaient trop vives pour certaines personnes il a été demandé de les adoucir et on arrive maintenant à des couleurs trop fades !!!

Monsieur le Maire nous confirme que pour les nouvelles constructions qui seront dans les zones sous la responsabilité de la Municipalité, un cahier des charges sera préparé avec l'aménageur qui lancera un appel à projets auprès des promoteurs. L'UUDP demande à être associée à ce travail de préparation.

### 1-c) Modification n°3 du PLU :

Elle sera approuvée par le Conseil Municipal avant la fin de l'année 2017, elle s'appliquera aux permis de construire délivrés en 2018 sauf si une autre condition a été fixée dans le certificat d'urbanisme délivré pour la parcelle concernée.

Monsieur le Maire indique que la modification du PLU a pu être envisagée car les offices d'HLM savent maintenant effectuer la gestion des logements diffus.

### **2) Voirie**

#### 2-a) Zones 20 et 30 :

L'UUDP souhaiterait que les marquages des entrées et sorties des zones 20 et 30 soient plus visibles et faits au sol comme à Chaville et à Versailles. Monsieur le Maire et Monsieur de Heaulme considèrent que les panneaux actuels et la couleur du revêtement de la chaussée pour les zones de rencontre marquent bien les vitesses à respecter et que, si les conducteurs ne les voient pas il faudrait peut-être qu'ils évitent de conduire !

Il est rappelé que la signalisation routière n'est pas du domaine de compétence de VGP mais de la commune.

Pour les limites des zones 30, la Municipalité est d'accord pour les modifier s'il y a un oubli ou une incohérence. Cependant, elle n'envisage pas d'installer des zones 30 dans les rues ou quartiers où il est pratiquement impossible pour des conducteurs « normaux » de dépasser cette vitesse.

Monsieur de Heaulme nous propose de passer l'ensemble de Viroflay en zone 30, sauf la RD10, à condition de supprimer tous les STOP existants dans la commune et en rétablissant partout la priorité à droite. Sommes-nous prêts à accepter cette proposition ?

En ce qui concerne le STOP en bas de l'avenue Gaugé, Monsieur de Heaulme ne veut pas le déplacer vers la sortie de la rue du Général Gouraud mais le supprimer carrément en revenant à la priorité à droite au carrefour.

L'UUDP demande que, en complément du panneau indiquant que les cyclistes peuvent rouler à contre sens mis à l'entrée de l'avenue du Général Gouraud, un marquage au sol de cette possibilité soit effectué dans cette avenue en continuité de celui de la Place de la Bataille de Stalingrad, et cela comme dans les autres rues à 30km/h avec contresens cycliste.

#### 2-b) Liaisons piétonnes entre le Village et la partie Ouest de Viroflay :

L'UUDP rappelle les possibilités envisageables :

- Cheminement en encorbellement sur les voies SNCF. Cette solution trop coûteuse semble peu réaliste à Monsieur le Maire.
- Cheminement piétonnier dans le parc du Clos Saint-Vigor en bordure des voies SNCF. Un projet a été présenté par la Municipalité aux résidents du Clos, il a une largeur qui peut aller jusqu'à 6 mètres pour éviter d'avoir à couper certains arbres qui se trouvent sur son parcours. Actuellement ce projet a été refusé par la copropriété mais Monsieur le Maire va relancer la demande qui pourrait être soit un achat d'une bande de terrain soit une convention d'occupation de cette bande de terrain.
- Aménagement de la partie basse de la rue Jean Rey (proche de la rue Rieussec) en zone de rencontre à 20km/h, ce qui supprimerait les morceaux de trottoirs très peu larges actuels et difficilement utilisables par les poussettes, les fauteuils roulants et les groupes de piétons. Cela donnerait, sur cette partie de la rue, la priorité aux piétons et aux fauteuils roulants dans cette zone où ils vont être de plus en plus nombreux avec le nouvel EHPAD et ses logements, la future piscine, la future cinquantaine de logements envisagés dans la partie haute du Domaine de Bon-Repos.

#### 2-c) L'éclairage public des rues de Viroflay :

Le remplacement des lampes de l'éclairage des rues par des LED pose des problèmes aux habitants qui en sont proches. Ils se plaignent que leur chambre est beaucoup trop éclairée.

Monsieur de Heaulme indique que l'éclairage des rues par LED est très récent et que l'on cherche petit à petit à résoudre les difficultés qui se posent.

Au début, les faisceaux lumineux étaient très étroits, risquant de laisser des zones d'ombre entre les lampadaires, mais cela a été amélioré. Cependant, les LED étant moins souples que les anciennes lampes au sodium, il faut maintenant adapter les réflecteurs afin que la lumière soit dirigée vers la chaussée et non pas vers les habitations en bord de rue.

Le réglage du flux émis par les lampes LED se fait en usine, la puissance des lampes est abaissée automatiquement à 22h30 en hiver et minuit en été. Le réglage des lux délivrés au sol par les lampes LED par rapport à ceux délivrés par les anciennes lampes est maintenant de 60% le soir et 40% la nuit pour éviter un sur-éclairage.

#### 2-d) Bilan des travaux du Quartier Verdun :

Les gros travaux se terminent par la mise en place des arbres, des arbustes et des parterres. Quelques aménagements seront à prévoir pour éviter les

empiètements sur les trottoirs des avants ou arrières trop proéminent des différents véhicules qui se stationnent.

Les stationnements anarchiques de certains acheteurs du marché et même de certains riverains posent des problèmes aux habitants du quartier, la municipalité a donc décidé, à contrecœur, d'installer des potelets de protection du trottoir sur le boulevard de la Libération.

### **3) Parc forestier de la Rive Gauche :**

La coupe sécuritaire de 200 arbres qui a été effectuée par l'ONF au début de l'année sur le parc forestier de la Rive Gauche n'a pas changé l'aspect du parc contrairement à ce que craignaient certains riverains.

Il reste à faire le curage du fossé qui se trouve en bordure de la rue du Pavé de Meudon. Monsieur le Maire nous indique que l'ONF considère qu'il serait dangereux de l'effectuer car cela risquerait d'endommager le système racinaire des arbres situés au sommet du talus et de les déstabiliser. L'UUDP prendra contact avec l'ONF pour savoir ce qui pourrait être fait pour stabiliser le talus et ses arbres tout en curant le fossé de la rue du Pavé de Meudon.

### **4) La présence d'eau souterraine à Viroflay :**

Comme cela a été réalisé à Chaville et à Versailles, l'UUDP souhaite effectuer sur Viroflay un relevé des cours d'eau (rus), des sources, des puits ou fontaines, des zones humides et sous-sols humides comportant des nappes phréatiques. Monsieur le Maire est d'accord pour faire un appel auprès des Viroflaysiens dans le magazine de la ville et indique que Monsieur J.C. Delcourt doit avoir déjà recueilli un certain nombre d'informations à ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle que, pour les travaux de construction de l'immeuble du 25 rue Arthur Petit, l'entreprise a fait fonctionner en permanence une pompe d'évacuation de l'eau-souterraine présente sur le site. Par ailleurs, pour l'immeuble du 44 rue de Jouy, une autorisation d'abaissement de la nappe phréatique a été accordée par la Préfecture. Quelles conséquences peut apporter cet abaissement de nappe sur les immeubles voisins ?

De plus, dans le cadre de l'aménagement du Quartier de Verdun, un captage de l'eau souterraine dans un réservoir de 20m<sup>3</sup> a été réalisé, il permettra de disposer d'eau pour le nettoyage des sols après les marchés.

### **5) Diminution des émissions de gaz à effet de serre :**

La ville de Viroflay a réalisé un certain nombre d'opérations d'isolation thermique telles que le toit des écoles de l'Aulnette et du Coteau ainsi que le

changement de chaudière de l'école Lamartine qui ont permis d'obtenir des certificats d'économie d'énergie de plus de 1,35 million de kWh Cumac (cumulés et actualisés) valorisés pour un peu moins de 4000€ par an.

Il faut cependant noter que le retour sur investissement de ces réalisations est très long.

Un certain nombre de projets d'économies d'énergie sont prévus chaque année dans le budget de la ville de Viroflay.

## **6) Propreté de la ville :**

Depuis quelques années, les ouvriers balayeurs ont été remplacés par des voitures balayeuses assistées par des personnes munies de soufflettes ; seuls restent des balayeurs qui passent tous les jours sur l'avenue du Général Leclerc, mais les dépôts fréquents en dehors des heures de ramassage restent importants.

Cette mécanisation du balayage ne permet pas d'avoir des rues aussi propres qu'avant, en particulier à cause du stationnement de véhicules le long des trottoirs dans les différents quartiers de la ville. L'UUDP propose à la Municipalité d'acheter, comme à Versailles, un aspirateur mobile du type Glutton qui aurait un circuit organisé pour les différentes rues de la ville.

Il faut aussi noter que certains passants manquent vraiment de civisme et jettent ou déposent n'importe quoi n'importe où sur nos trottoirs. Un des lieux de dépôts sauvages qui se perpétue malgré les actions de la Municipalité est l'entrée du 20 rue des Sables. Une clôture avec porte d'accès vient d'être installée, cela devrait résoudre le problème.

Nous demandons à tous les Viroflaysiens d'éviter de jeter des déchets dans nos rues en les ramenant tout simplement à la maison et en les jetant dans la poubelle adéquate.

Pour le Bureau de l'UUDP-Viroflay :  
Le Président André Bassez